



Livret de rentrée scolaire 2023/2024

MAIRIE D'AGONAC

Tél . 05 53 06 37 09 - FAX 05 53 06 99 88

Courriel : agonac.mairie@wanadoo.fr

Site Internet : www.agonac.fr



Le mois de septembre marque chaque année le moment de la rentrée scolaire.

Nouveaux camarades, nouvel enseignant ou nouvelle école : pour les enfants et leurs parents, c'est toujours un rendez-vous attendu et une étape importante.

Elle annonce pour certains les premiers pas au sein de l'école maternelle, pour d'autres une nouvelle année scolaire et pour toutes et tous tout simplement la fin des vacances estivales.

Pour vous, parents, de multiples questions légitimes peuvent émerger.

Afin de préparer sereinement cette rentrée scolaire 2023, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle édition du guide annuel qui lui est consacré. Ce guide doit répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner tout au long de l'année scolaire dans vos différentes démarches.

Vous y trouverez ainsi des renseignements pratiques liés à la scolarité de votre enfant : accueil périscolaire, restauration, accompagnement scolaire et les coordonnées de l'ensemble des intervenants.

Nous en profitons pour saluer l'implication et le sérieux du travail des enseignants, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), des animateurs, des agents municipaux qui, à chaque instant témoignent leur attachement au service public. Leur action quotidienne au service de nos enfants est essentielle et mérite le respect de toutes et tous. L'épanouissement et la réussite des enfants passent par une confiance et une coopération entre l'ensemble des membres de cette communauté éducative auxquelles nous sommes très attachés.

C'est pourquoi nous veillons à mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement pour tous les élèves et adultes en veillant à la qualité des équipements scolaires, en s'assurant du bon fonctionnement des services périscolaires et en maintenant un dialogue permanent avec les familles.

En 2023, le restaurant scolaire va être entièrement réhabilité et permettra ainsi à Clarisse et Vanessa de travailler dans des conditions adaptées aux nouveaux besoins qu'implique l'approvisionnement en circuits courts et aux enfants de prendre leurs repas dans des conditions agréables et à la hauteur de la qualité des repas servis. Vous découvrirez dans les pages suivantes l'organisation de la pause méridienne prévue durant les travaux.

Au nom des membres de la commission scolaire et périscolaire et de l'ensemble du Conseil municipal, je souhaite à chacune et à chacun des élèves, des enseignants et agents municipaux une excellente rentrée ainsi qu'une bonne année scolaire !

Christelle Druillole,
Maire d'Agonac

Vice-présidente du Conseil départemental de la Dordogne

4 Services scolaires

Référents scolaires	page 4
1- L'école primaire (maternelle et élémentaire – 8 classes)	pages 5-6
2- Le temps de travail en autonomie Aide aux devoirs	page 7
3- Le restaurant scolaire	page 8
4- Le transport scolaire	Page 9

10 Services périscolaires

5- L'accueil périscolaire le matin et le soir	page 10
6- L'accueil de Loisirs Sans Hébergement le mercredi	page 11
7- L'accueil de Loisirs Sans Hébergement PETITES vacances	page 12
8- L'accueil de Loisirs Sans Hébergement GRANDES vacances	page 13

14 Divers

9- La médiathèque municipale	page 14
APE et Calendrier scolaire	page 15
Notes	page 16

Pour tous renseignements utiles à la scolarité de votre enfant,
vous pouvez vous adresser à :

David AUJOUX , adjoint au maire	Responsable des commissions « Affaires scolaires » et « Restauration scolaire »
Nathalie PAPON , conseillère déléguée	Chargée de la commission « Affaires périscolaires - Jeunesse »
Jean-Marc PINET	Référent des commissions « Affaires scolaires » et « Affaires périscolaires »
Stéphanie BOMME-ROUSSARIE	Référente de la commission « Restauration scolaire »
Colin DEMOURES	Membre des commissions « Affaires scolaires » « Affaires périscolaires » et « Restauration scolaire »

PERSONNEL COMMUNAL intervenant dans les écoles et le périscolaire :

Séverine CACHEUX (responsable de l'ALSH),

Guillaume DUBUISSON,

Janique ARDOUIN,

Nancy CARON,

Ninon LAURENT,

Valérie POULAUD,

Maëva PUYBONNIEUX,

Clarisse SCHRAPFF,

Vanessa LAGORCE,

Sylvie METTLER,

Alla SLIEPSOVA,

Line PESLHERBE,

Gwendolyne VILLATTE.

Contacts

MAIRIE : agonac.mairie@wanadoo.fr ou 05.53.06.37.09

ALSH : alsh.agonac@gmail.com ou 05.53.06.12.05

RESTAURANT SCOLAIRE : cuisine.agonac@gmail.com ou 05.53.06.19.04

1

ECOLE PRIMAIRE

ce.0241289w@ac-bordeaux.fr

Directeur : Frédéric POULVELARIE

172 élèves

8 classes : 3 classes en maternelle - 5 classes en élémentaire



Ecole Maternelle
Square de l'avenir
09.75.22.33.79

56 élèves sont accueillis cette année :

3 CLASSES

Institutrices

Sophie VALENTIN : Petite Section : 16 élèves
Delphine CAPET : Moyenne section - Grande Section : 20 élèves
Isabelle SCHNEIDER : Moyenne section - Grande Section : 20 élèves

Personnel Communal

Maëva PUYBONNIEUX (ATSEM)
Valérie POULAUD (ATSEM)
Nancy CARON (ATSEM)

Temps scolaires :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30 - 11h30 / 13h15 - 16h15
Retour des enfants externes à
13h05

Ouverture de l'école à 8h20.





Ecole Élémentaire

8, avenue de la Beauronne
05.53.06.33.59

116 élèves sont accueillis

5 CLASSES

5 niveaux

Instituteurs

Françoise DREUILHE :

CP : 23 élèves

Alexandra SIAUX :

CE1 : 23 élèves

Mme GRANIE / Mme LEQUES :

CE2 : 24 élèves

Emmanuelle TEYSSIER :

CM1 : 23 élèves

Frédéric POULVELARIE / Laëtitia FAYE :

CM2 : 23 élèves

Personnel communal

Janique ARDOUIN (pause méridienne)

Guillaume DUBUISSON (pause méridienne)

Ninon LAURENT (pause méridienne)

Sylvie METTLER (pause méridienne)

Temps scolaires :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
8h30 - 12h / 13h45 - 16h15

Retour des enfants externes à
13h35

Ouverture de l'école à 8h20.

Entrée et sortie scolaires

Ecole maternelle : l'entrée et la sortie se font par le portail principal pour tous les élèves.

Ecole élémentaire : l'entrée et la sortie se font au portail rouge côté médiathèque.

2

LE TEMPS DE TRAVAIL EN AUTONOMIE Aide aux devoirs

Le « Temps de Travail en Autonomie » se déroule les lundi, mardi et jeudi soirs, à l'accueil périscolaire de 17h à 18h15.

Il s'agit d'un dispositif de soutien scolaire proposé gratuitement par la municipalité à tous les enfants lors de l'accueil de loisirs du soir. Ce service permet aux enfants de bénéficier de l'aide d'un adulte pour effectuer leurs devoirs et apprendre leurs leçons.



Actuellement ce dispositif est encadré par les animateurs du centre de loisirs et trois personnes bénévoles.

Si vous souhaitez vous impliquer bénévolement dans le dispositif et encourager les élèves dans leur réussite scolaire et les aider à apprendre de façon ludique, votre aide sera la bienvenue.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter **Mme Séverine CACHEUX**, directrice de l'ALSH soit par téléphone au 05.53.06.12.05 ou par mail : alsh.agonac@gmail.com (réservation, inscription ou absence).

3

LA RESTAURATION SCOLAIRE

cuisine.agonac@gmail.com

05.53.06.19.04



Depuis quelques années, la municipalité d'Agonac soucieuse de proposer à tous les enfants des repas sains s'est engagée dans une démarche qualité pour ce service public essentiel à tous.

- Approvisionnement local et privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique
91% de produits bio par an
12 composantes bio locales par mois
- Utilisation de produits bruts et de saison
- Cuisine 100% faite maison
- 1 repas végétarien par semaine
- Tri des déchets et compostage
- Utilisation de produits ménagers écologiques

**N'oubliez pas
la SERVIETTE
« tissu »
pour votre enfant.**

Au-delà de la qualité des repas proposés, la collectivité a mis en place une tarification pour rendre ce service accessible à tous les enfants. **Des efforts d'investissement sont également engagés avec la réhabilitation totale du restaurant scolaire dont les travaux vont débuter dès ce mois de septembre. Pendant la durée des travaux, les repas seront préparés dans la cuisine de la salle des fêtes, les enfants pour leur part prendront leurs repas dans les salles du centre de loisirs.**

Trois services sont mis en place : maternelle 11h35, CP 12h05, CE1, CE2, CM1 et CM2 à 12h35, ce fonctionnement n'impacte pas la pause méridienne.

La facturation des repas est établie mensuellement par la Mairie, le paiement se fait auprès de la trésorerie. Vous pouvez payer directement par carte bleue ou, pour plus de simplicité, **pensez au prélèvement automatique !**

En cas de maladie et sur présentation d'un justificatif auprès de la directrice de l'ALSH: tous les jours seront décomptés.

Pour toute autre absence, ne seront pas décomptés :

- Les 2 premiers jours pour un enfant de l'école maternelle
- Les 4 premiers jours pour un enfant de l'école élémentaire.

Allergies alimentaires

Les enfants ayant une allergie alimentaire sont accueillis dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Il sera supervisé par la directrice du centre de loisirs, du directeur de l'école et de la mairie. Dans ce cas, un tarif particulier à hauteur de 1 euro sera proposé aux familles.

TARIFICATION :

7.50 euros, c'est le coût d'un repas pour la commune.

TRANCHE Quotient Familial	Tarif
T 1 : 0 à 600 €	0.50 €
T 2 : 601 € à 1300 €	1.00 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	3.08 €
T 4 : à partir de 1501 €	3.11 €



Personnel communal intervenant en cuisine et au service

Clarisse SCHRAPFF, Vanessa LAGORCE,
Séverine CACHEUX, Guillaume DUBUISSON,
Janique ARDOUIN, Nancy CARON, Ninon LAURENT,
Valérie POULAUD, Maëva PUYBONNIEUX, Sylvie METTLER.

4

LE TRANSPORT SCOLAIRE RÉGIE PERIMOUV : 05.53.53.30.37

Le Grand Périgueux organise le transport des élèves de l'école maternelle et élémentaire d'Agonac.

Il est assuré via la régie PERIBUS.

Agence Périmouv' - 11 rue du Président Wilson - 24000 Périgueux

Dossier d'inscription téléchargeable sur :

peribus.grandperigueux.fr

Pour assurer la sécurité des enfants, la Mairie délivre des gilets jaunes.



TARIFICATION : Titre annuel : **93€** (pour les familles nombreuses : **78€**)
Titre trimestriel : **31€** (pour les familles nombreuses : **26€**)

La Mairie participera aux frais de transport pour la rentrée 2023/2024 à hauteur de **46,50 €** par enfant.

Personnel communal

Accompagnatrice du BUS durant les trajets du matin et du soir : Maëva PUYBONNIEUX.



Circuit Scolaire - P05 - Modificatif

ALLERS			RETOURS		
COMMUNE	Point d'arrêt	L-M--J-V	COMMUNE	Point d'arrêt	L-M--J-V
AGONAC	AGONAC - Bosquely	08:02	AGONAC	AGONAC - Ecoles Maternelle et Primaire	16:30
	AGONAC - Lannerie	08:04		AGONAC - Bosquely	16:40
	AGONAC - Le Timbre	08:06		AGONAC - Lannerie	16:41
	AGONAC - Saleuil	08:07		AGONAC - Le Timbre	16:43
CHÂTEAU L'EVÊQUE	CHÂTEAU L'EVEQUE - Le Cluzeau	08:09	CHÂTEAU L'EVÊQUE	AGONAC - Saleuil	16:45
	AGONAC - Le Lyonnnet	08:15		CHÂTEAU L'EVEQUE - Le Cluzeau	16:50
AGONAC	AGONAC - Sanet	08:18	AGONAC	AGONAC - Le Lyonnnet	16:52
	AGONAC - Ecoles Maternelle et Primaire	08:22		AGONAC - Sanet	16:55

Le Transport Scolaire en cas d'intempéries (neige, verglas...) :

Afin de vous informer sur l'état des transports scolaires :

- Ecouter votre radio locale, France Bleu Périgord (99.3 ou 94.6 FM),
- Téléphoner aux élus locaux : Christelle DRUILLOLE, Maire 06.63.19.01.44 / David AUJOUX, adjoint au Maire 06.82.16.96.50
- Au GRAND PERIGUEUX - Service Transports et Déplacements au 05.53.35.86.08 - 06.30.75.89.03

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Tout service de transport non effectué le matin ne doit pas l'être le soir.

Tout service de transport assuré le matin doit l'être, dans la mesure du possible, le soir.

5

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR

alsh.agonac@gmail.com

05.53.06.12.05 / 06.32.70.25.29

Inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>



L'accueil périscolaire se situe rue de la Fontaine de Bezan. Il est déclaré auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) et des organismes sociaux (CAF, MSA, ...)

ACCUEIL du MATIN : de 7h30 à 8h15

ACCUEIL du SOIR : de 16h30 à 18h30

L'accueil des enfants de 16h15 à 16h30 se fera gratuitement.

Afin d'organiser au mieux le service et mettre en place le personnel nécessaire, **il faut s'inscrire** selon les clauses du règlement intérieur auprès du Centre de Loisirs via le logiciel Berger Levrault :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>

Envoyer un mail pour tout changement de situation familiale, quotient, changement d'école (départ)

TARIFICATION :

Accueil du matin

TRANCHE Quotient Familial	Tarif commune	Tarif hors Commune
T 1 : 0 à 600 €	1.08 €	1.52 €
T 2 : 601 € à 1300 €	1.24 €	1.68 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	1.29 €	1.77 €
T 4 : à partir de 1501 €	1.44 €	1.89 €

Accueil du soir

TRANCHE Quotient Familial	Tarif commune	Tarif hors Commune
T 1 : 0 à 600 €	2.16 €	2.63 €
T 2 : 601 € à 1300 €	2.37 €	2.84 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	2.52 €	2.99 €
T 4 : à partir de 1501 €	2.68 €	3.15 €

6

L'ACCUEIL DU MERCREDI

05.53.06.12.05 / 06.32.70.25.29

Inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>

L'Accueil du mercredi fonctionne en période scolaire **pour les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés à Agonac ou sur les communes voisines.**

Cette structure d'accueil déclarée auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), est encadrée par des animateurs diplômés, en nombre requis, conformément à la réglementation.

Accueil journée : 7h30 à 18h30

Accueil 1/2 journée matin : 7h30 à 13h45

Accueil 1/2 journée après-midi : 11h30 à 18h30

TARIFICATION :

En période scolaire, afin de faciliter la gestion et l'organisation des activités, le prix du repas est intégré au tarif demi-journée.

TRANCHE Quotient Familial	1/2 journée	Journée	1/2 journée Hors commune	Journée Hors commune
T 1 : 0 à 600 €	6.28 €	8.14 €	6.83 €	8.72 €
T 2 : 601 € à 1300 €	6.44 €	8.34 €	6.98 €	8.93 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	6.80 €	9.12 €	7.35 €	9.77 €
T 4 : à partir de 1501 €	7.31 €	10.09 €	7.88 €	10.71 €

Personnel communal :

Séverine CACHEUX
Guillaume DUBUISSON
Janique ARDOUIN
Ninon LAURENT
Maëva PUYBONNIEUX
Valérie POULAUD
Gwendolyne VILLATTE



*Inscription préalable obligatoire auprès du Centre de loisirs
et selon les clauses du règlement intérieur*

7

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT PETITES Vacances

05.53.06.12.05 / 06.32.70.25.29

Inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), fonctionne durant les petites vacances (la première semaine des vacances uniquement) d'OCTOBRE, de FEVRIER et d'AVRIL pour les enfants de 3 à 11 ans.

Cette structure d'accueil déclarée auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), est encadrée par des animateurs diplômés, en nombre requis, conformément à la réglementation.

Accueil journée : 7h30 à 18h30

Accueil 1/2 journée matin : 7h30 à 13h45

Accueil 1/2 journée après-midi : 11h30 à 18h30



TARIFICATION :

TRANCHE Quotient Familial	1/2 journée	Journée	1/2 journée Hors commune	Journée Hors commune
T 1 : 0 à 600 €	6.28 €	8.14 €	6.83 €	8.72 €
T 2 : 601 € à 1300 €	6.44 €	8.34 €	6.98 €	8.93 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	6.80 €	9.12 €	7.35 €	9.77 €
T 4 : à partir de 1501 €	7.31 €	10.09 €	7.88 €	10.71 €

*Inscription préalable obligatoire auprès du Centre de loisirs
et selon les clauses du règlement intérieur*

8

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT GRANDES Vacances

05.53.06.12.05 / 06.32.70.25.29

Inscriptions : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieAgonac24460/accueil>

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), fonctionne durant les GRANDES VACANCES au mois de juillet pour les enfants de 3 à 11 ans et les ados de 12 à 17 ans ainsi que la dernière semaine du mois d'août pour les 3 à 11 ans.

Cette structure d'accueil déclarée auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), est encadrée par des animateurs diplômés, en nombre requis, conformément à la réglementation.

HORAIRES :
de 7h30 à 18h30



TARIFICATION :

TRANCHE Quotient Familial	Journée	Journée Hors commune
T 1 : 0 à 600 €	8.14 €	8.72 €
T 2 : 601 € à 1300 €	8.34 €	8.93 €
T 3 : 1 301 € à 1500 €	9.12 €	9.77 €
T 4 : à partir de 1501 €	10.09 €	10.71 €

Le programme des animations est adressé à chaque famille au plus tard à la fin du mois de mai.

***Inscription préalable obligatoire auprès du Centre de loisirs
et selon les clauses du règlement intérieur***

9

LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE LAURENT DE GRAULIER

agonac.bibliotheque@gmail.com

05.53.06.12.06

Les classes de l'école élémentaire et de l'école maternelle sont accueillies durant toute l'année scolaire à la médiathèque municipale.

Personnel de la médiathèque

Line PESLHERBE, assistante de conservation du patrimoine

Gwendolyne VILLATTE, agent du patrimoine



La médiathèque est ouverte au public les :

Lundi et jeudi : 14h - 18h
Mardi : 10h - 12h / 14h - 16h
Mercredi et vendredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30

L'accès à la médiathèque est **GRATUIT** pour les *habitants de la commune et les habitants de Saint Front d'Alemps*.

Le tarif annuel des *adhérents hors commune* est de **10 euros**.

Pour consulter le programme des activités de la médiathèque :

<https://mediathequeagonac.wordpress.com>

Pour consulter le catalogue de la médiathèque et réserver des documents :

<http://mediatheque-agonac.dordogne.fr>

Pour s'inscrire à la newsletter de la médiathèque :

agonac.bibliotheque@gmail.com

Retrouvez toutes ces infos
sur le site :
www.agonac.fr
à la rubrique
« enfance et jeunesse »

Association des parents d'élèves d'Agonac

Mail : ape.agonac@gmail.com

Facebook : APE AGONAC

VACANCES SCOLAIRES 2023-2024

Rentrée scolaire des élèves

Lundi 04 septembre 2023

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : samedi 21 octobre 2023
Reprise des cours : lundi 06 novembre 2023

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 23 décembre 2023
Reprise des cours : lundi 08 janvier 2024

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 17 février 2024
Reprise des cours : lundi 04 mars 2024

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 13 avril 2024
Reprise des cours : lundi 29 avril 2024

Vacances d'été

Fin des cours : samedi 06 juillet 2024

Les classes vaqueront le **vendredi 10 mai 2024**.

NOTES